

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
DE NEGOCIATION DES SOCIETES
COOPERATIVES D'HLM**

Projet de procès verbal de la réunion du 22 octobre 2009

La Commission Paritaire Nationale s'est réunie au 14 rue Lord Byron, Paris 8^{ème}, le 22 octobre 2009.

Etaient présents :

Collège employeurs : M. Gilbert BAUX (SCP Maison Ardennaise)
Mme Isabelle ROUDIL (Fédération des coopératives
d'Hlm)

Collège salariés : M. Bernard BLONDEL (CFTC),
M. Hassen HAMADACHE (CFDT),
Mme Claudine MARIE-NERON (FO),
M. Paul MICHAUX (SNP Coop.),
M. JANSSENS (SNP),
M. Patrice LANGINIER (CGT),
Mme Sylvette PREVEL (CGT).

Secrétariat : Le secrétariat est assuré par Mme Saleha DRICI, Expert-Juriste droit social à l'Union sociale pour l'habitat.

Etaient absents ou excusés : M. André ALQUIER (SCP de l'Aude) ; M. François BOURRET (SCP Le Toit Bourguignon) ; M. Jean BROCAIL (SCP Cléome) ; Mme Monique CHAZAL (SNUHAB-CGC) ; M. Pierre Claude DUPRAT (Col Anglet) ; M. Vincent LOURIER (Fédération nationale des coopératives d'Hlm), Mme PAPIN (CFDT) ; Mme Jocelyne SYLVA (SNUHAB-CGC).

ORDRE DU JOUR

En absence de madame Sylva, madame Prével assure la Présidence de la CPNEF.

1) Approbation du compte-rendu de la CPNEF du 24 septembre 2009

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Présentation du bilan des actions de formation menées par les coopératives d'Hlm par Daniel Vatant Directeur Général d'Habitat Formation

Mr Vatant dresse un bilan des actions de formation menées par la branche en mettant l'accent, en premier lieu sur la collecte : on observe une hausse non négligeable en 2008 de la collecte globale qui passe de 1,51% de la masse salariale globale en 2007 à 1,71% en 2008.

Cette forte progression est due au fait qu'en 2007, il y a eu des difficultés pour lancer la mise en œuvre de la professionnalisation qui a bien fonctionné en 2008 représentant d'ailleurs 183 % des dépenses.

Concernant les plans de formation, on note une augmentation des coûts pédagogiques qui sont passés de 248 751 € à 602 727 € ainsi que du nombre de personnes parties en formation : + 10%.

La durée moyenne d'une action de formation est de 13,1 heures.

On observe également une forte augmentation des coûts pédagogiques avec en moyenne 72€ par heure de formation, ce qui s'explique par l'investissement en ingénierie.

Isabelle Roudil précise à ce sujet que le plan de formation a intégré plusieurs formations sur le développement durable nécessitant des investissements nouveaux et lourds (ligne « environnement » du document remis aux membres de la CPNEF).

Le coût horaire des formations de moins de 40 heures est plus élevé que pour les formations de plus de 40 heures.

S'agissant des chiffres d'affaires des organismes de formation pour les plus de 10 salariés, ARECOOP représente 35% de la branche, contre 12,7% en 2007.

Pour les moins de 10 salariés, SCRIBTEL (spécialisé dans la bureautique) arrive en tête avec 13,5% de chiffre d'affaire de la branche.

Dans le détail de la professionnalisation on observe que :

- 2008 a été une année plus fructueuse que 2007 pour les contrats de professionnalisation : 14 contre 7 l'an dernier ;
- pour les périodes de formation : 3 en 2008 ;
- pour le DIF prioritaire : 66 en 2008 contre 45 en 2007 (et 53 à la fin du mois de septembre 2009) ;
- parmi les certifications visées par les contrats de professionnalisation, le BTS domine (formation longue) : BTS professions immobilières ;
- les contrats de professionnalisation sont signés surtout en CDD ;
- la durée moyenne du DIF prioritaire est de 27 heures.

Les congés individuels de formation sont peu nombreux : 2 CIF, 3 bilans de compétence, 1 VAE et 1 CIF-CDD en 2008.

IS

SD

Mr Vatant termine sa présentation en informant la CPNEF que dès l'année prochaine l'étude sera présentée avec différentes tranches d'âge au regard des nouvelles obligations sur les salariés âgés.

Mme Roudil ajoute que le bilan 2009 montrera un programme de formation enrichi, suite à des demandes de sociétés coopératives dans le domaine de la vente.

3) Mise à jour de la convention collective nationale des sociétés coopératives d'Hlm

La CPNEF décide de reporter à la prochaine réunion, la suite de la mise à jour juridique de la CCN.

4) Questions diverses

- Etude du cabinet A. Bouteille :

La Fédération accepte la proposition du cabinet A. Bouteille.

Etant donné le départ prochain en congé maternité de Mme Alice Richard, ayant mené l'étude présentée en CPNEF le 11 mai 2009, le cabinet propose la poursuite de l'appui avec une nouvelle consultante, Mme Sophie Gaillard.

Interrogé, le collègue « Salariés » accepte cette proposition.

- Accord de branche sur les salariés âgés :

Après discussions, Isabelle Roudil propose d'établir un projet d'accord sur les trois domaines d'actions retenus. Les syndicats pourront alors faire leurs propositions sur cette base.

Fin de la séance.

La Secrétaire,

Mme Saleha DRICI



La Présidente de séance,

Mme Jocelyne SYLVA

